

Une idée, un projet de création ou reprise d'entreprise artisanale

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous propose de suivre un parcours pour appréhender au mieux votre création ou reprise d'entreprise.

Les réunions d'information gratuites

Elles sont au nombre de 3.

Trois thématiques différentes et complémentaires :

- ✗ Une concerne la reprise d'entreprise
Le soir, une fois par mois à Lyon
- ✗ Une réunion de préparation qui a pour objectif de vous aider à formaliser votre idée
Le lundi après midi une fois par mois de 14h à 17h à Lyon uniquement.
- ✗ Une réunion plus « technique » durant laquelle sont abordés les statuts juridiques, les régimes fiscaux et sociaux à Lyon et dans les antennes (cf. calendrier sur le site www.cma-lyon.fr).
Pour Lyon le jeudi après-midi de 14h à 17h tous les quinze jours, ou le mardi soir 1 fois par mois de 18h à 21h.

Le Stage de Préparation à l'Installation

Loi n° 82-1091 du 23/12/1982 – Décret 83-517 du 24/06/1983

Le Stage de Préparation à l'Installation a une durée de 8 journées complètes et aborde les thèmes suivants :

- ✗ **Comment mener une démarche commerciale.**
- ✗ **Choisir une forme juridique adaptée à son projet.**
- ✗ **Connaitre la couverture sociale du chef d'entreprise.**
- ✗ **Comprendre la fiscalité en général.**
- ✗ **Et dans ses 3 derniers jours, individualisés, vérifier la rentabilité et élaborer le montage du projet.**

Le Stage de Préparation à l'Installation **a un coût global de 260 €** pour les particuliers (dont 187.50 € pour la partie collective de 5 jours obligatoires, et 72.50 € pour les 3 jours individualisés).

L'inscription se fait sur place, à Lyon ou dans les antennes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (adresses sur le site www.cma-lyon.fr) avec une pièce d'identité et le règlement ou la prise en charge éventuelle du Stage de Préparation à l'Installation (*Pour les salariés le DIF – sous réserve d'acceptation par l'employeur -, pour les demandeurs d'emploi le DIF portable – sous certaines conditions-, pour les bénéficiaires du RSA l'APRE ou un FAI – à demander au référent RSA...).*

L'auto-entrepreneur

- ✗ Une formation d'une journée relative à ce statut pour un coût de 20 euros – Inscription sur place avec carte d'identité et règlement (CB à Lyon, chèque ou espèces). **Le mardi, en général, une fois toutes les 3 semaines à Lyon et dans les antennes** (les contacter directement pour le calendrier des formations).

Un accompagnement personnalisé

Pour compléter ce parcours, un accompagnement personnalisé pour finaliser le projet vous est proposé.

Vous pourrez être reçu gratuitement ou moyennant une contribution selon les sujets :

- Approche commerciale (**consultation fiche technique APCE, formation payante « étude de marché »...**).
- Aide au montage financier (**réalisation de prévisionnel payant - 80 €**)
- Droit commercial, social, fiscal ou des sociétés.

Le Centre de Formalités des Entreprises

Pour finaliser votre création d'entreprise, que ce soit une entreprise individuelle ou une société, vous devrez passer par le Centre de Formalités des Entreprises.

Le Centre de Formalités des Entreprises diffusera les formalités de création (mais aussi pour les modifications ou radiations) auprès de l'ensemble des organismes obligatoires (**INSEE, RSI, Services fiscaux, Répertoire des Métiers, éventuellement le Registre du Commerce et des sociétés si nécessaires...**).

Les services permanents aux artisans

Une fois immatriculé au Répertoire des Métiers et en tant que ressortissant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, vous pourrez bénéficier de conseils et de formations (cf. site www.cma-lyon.fr) concernant entre autre l'apprentissage, le développement économique, la participation à des foires et expositions, la transmission et reprise d'entreprise, les problèmes ou informations juridiques et sociales, l'emploi...

Nous sommes membre du réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat. Ce réseau de partenaires est à votre écoute : Depuis le montage technique du dossier de création jusqu'au lancement de l'activité, nous vous orientons de manière personnalisée. Cette approche sur-mesure constitue pour nous la garantie d'un accompagnement efficace, condition d'une reprise réussie.

Animés par la volonté de vous faire réussir, les différents intervenants du dispositif sont signataires d'une charte d'engagements qui vous garantit un service de qualité et de proximité. Pour mieux vous satisfaire, nous enrichissons chaque année notre réseau de nouvelles expertises.

Pour en savoir plus : www.lyon-ville-entrepreneuriat.org

Les informations demandées pour l'inscription à ce dispositif feront l'objet d'un enregistrement informatique (si vous souhaitez que ces informations ne soient pas diffusées, veuillez l'indiquer lors de votre entretien).

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE

58, avenue Maréchal Foch – 69453 Lyon cedex 06 – Espace Futur Artisan Tél. : 04 72 43 43 64 – Télécopie 04 78 89 31 96
Courriel : efa@cma-lyon.fr – Site Internet : www.cma-lyon.fr
Antennes à Givors, Tarare et Villefranche-sur-Saône

Vérifier la qualification professionnelle requise Loi n° 96-603 du 05/07/1996 – Décret 98-246 du 02/04/1998

Entretien et réparation des véhicules et des machines

Réparateur d'automobiles, carrossier, réparateur de cycles et motocycles, réparateur de matériels agricoles, forestiers et de travaux publics

Construction, entretien et réparation des bâtiments

Métiers de gros œuvre, de second œuvre et de finition du bâtiment

Mise en place, entretien et réparation des réseaux et des équipements utilisant les fluides ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques

Plombier, chauffagiste, électricien, climaticien et installateur de réseaux d'eau, de gaz ou d'électricité

Ramonage

Ramoneur

Soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux

Esthéticien

Réalisation de prothèses dentaires

Prothésiste dentaire

Préparation ou fabrication de produits frais de boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et poissonnerie, préparation ou fabrication de glaces alimentaires artisanales

Boulangier, pâtissier, boucher, charcutier, poissonnier et glacier

Activité de maréchal-ferrant

Maréchal-ferrant

Coiffure

Coiffeur en salon

Coiffeur à domicile (à compter du 06/07/99)

Si l'exercice de votre future activité est soumis à qualification :

- ✘ Vous devez être titulaire d'un CAP (voire un BP) ou d'un diplôme homologué (niveau V minimum) ou justifier de 3 années d'expérience professionnelle en qualité de travailleur indépendant ou de salarié (**nous vous conseillons de prendre contact avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône pour les justificatifs à fournir quant à la qualification**).

- ✘ Si vous n'avez pas la qualification requise, vous pouvez embaucher une personne qui répondra aux critères.